



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 809-04, 797-01 et 776-15**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par l'assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 avril 2022, les règlements suivants :

- 809-04 - Règlement amendant le Règlement 809 constituant le comité consultatif d'urbanisme, afin de modifier la durée du mandat des membres**
- 797-01 - Règlement amendant le Règlement 797 sur le contrôle des pesticides**
- 776-15 - Règlement modifiant le Règlement 776 et ses amendements, concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité**

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 19 AVRIL 2022.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA